## Secrétariat du Grand Conseil

Proposition présentée par les députés : M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Cerutti, Jean-Luc Forni, Anne Marie von Arx-Vernon, Bertrand Buchs, François Lance, Vincent Maitre, Jean-Marc Guinchard, Guy Mettan, Martine Roset, Béatrice Hirsch, Philippe Morel

Date de dépôt : 14 mai 2014

## Proposition de motion pour la mise en conformité des SIG face aux défis des marchés de l'électricité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'une libéralisation du marché de l'électricité pourrait intervenir d'ici 2016 et que l'application des directives européennes pourrait imposer aux SIG la séparation de leurs activités de distribution d'électricité de celles liées à la production et à l'approvisionnement;
- que les SIG ont rencontré des difficultés ces derniers mois dans leurs investissements en matière de production d'énergie électrique et qu'ils ont subi des pertes sur certains investissements;
- que les fluctuations des marchés ont un impact sur la rentabilité des projets et qu'en raison de la crise économique actuelle, on constate une surproduction d'électricité sur les marchés, due en partie à la concurrence de l'énergie solaire, des éoliennes et de l'utilisation du charbon;
- qu'il est difficile, dans la conjoncture actuelle, de faire des projections à long terme sans prendre des risques financiers importants, compte tenu des changements pouvant survenir dans la stratégie énergétique 2050 et suite au vote du 9 février 2014 et à ses conséquences possibles sur l'accord de libre-échange en matière d'électricité;
- qu'il convient de protéger les missions de service public des SIG et en corollaire leurs clients - face aux risques liés aux investissements,

M 2208 2/3

## invite le Conseil d'Etat

 de concert avec les communes, à nommer une commission d'étude externe composée d'experts chargés d'étudier la possibilité de scinder en deux entités distinctes et indépendantes l'une de l'autre, l'activité de distribution des énergies d'une part et celle liée aux investissements de production énergétique d'autre part;

- à proposer au Grand Conseil, via un rapport, une disposition constitutionnelle visant à modifier la mission des SIG en respectant le caractère de service public qui leur est confié (distribution, traitement et évacuation des eaux, valorisation des déchets ménagers, production de chaleur par chauffage à distance, distribution d'électricité, distribution du gaz et fibre optique) afin de protéger nos infrastructures, fruits de lourds investissements;
- à soumettre au Grand Conseil un projet relatif à la création d'une société d'investissement, de valorisation et de production d'énergie financée notamment par les participations existantes externes aux SIG pour répondre à la sécurité de l'approvisionnement à long terme et pour répondre aux besoins de la population et de l'économie.

3/3 M 2208

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Les SIG ont défrayé la chronique à plusieurs reprises ces derniers mois, suite à des pertes sur investissements opérées dans des sociétés cotées en bourse ou à des investissements dans des sociétés privées.

Depuis plusieurs années et plus encore depuis la catastrophe de Fukushima en 2011, le réchauffement climatique et les risques du nucléaire figurent en tête des préoccupations et ont remis en question les habitudes en matière de production énergétique.

A ces éléments, il convient encore d'ajouter les recommandations de la Communauté européenne concernant la libéralisation des marchés de l'électricité et l'évolution des marchés de production d'énergie marqués par la récession et l'apparition de technologies nouvelles (photovoltaïque, énergie éolienne, gaz de schiste) qui s'inscrivent dans un processus de suppression des centrales nucléaires. Dans un tel contexte, il est en effet de plus en plus difficile pour une société de service public de faire des investissements à court terme et la question se pose de savoir quels risques elle peut prendre.

De notre point de vue, les risques encourus ne doivent pas être supportés par les clients et le contribuable. Les nouvelles technologies et leurs infrastructures devraient être, avant tout, stimulées par des acteurs privés plus proches des réalités économiques.

A ce stade, nous constatons que les missions de service des SIG ne sont pas remises en cause et doivent rester autonomes de la production, comme le suggère M<sup>me</sup> la conseillère fédérale Doris Leuthard.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.